

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-1NT-334

Déposé le : 20.01,15

Scanné le :

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Suppression du taux plancher par la BNS: quelles conséquences, quels moyens d'action ?

Texte déposé

La BNS a annoncé le jeudi 15 janvier 2015 l'abandon du taux plancher qui était fixé à 1.20 CHF pour un Euro. La conséquence immédiate a été un renforcement du Franc Suisse, qui est arrivé environ à parité avec l'Euro, et une chute particulièrement violente des cours boursiers de nombreuses entreprises cotées au SMI.

Cet évènement majeur de la politique suisse aura sans doute de nombreuses conséquences pour l'économie vaudoise, dont certaines seront sans doute inévitables. La question se pose toutefois sur deux points :

- Que pouvons-nous anticiper en ce qui concerne l'économie vaudoise ?
- Lesquelles des conséquences négatives peuvent-être évitées ou réduites en intensité ? En particulier, quelles sont les mesures nécessaires pour limiter les dégâts, et quelles sont les mesures qui ont déjà été prises par anticipation ?

Estimer les conséquences

Il est évident qu'un renforcement du Franc Suisse va toucher divers types de secteurs d'activité, ainsi qu'un large spectre d'entreprise de nature différente. Ainsi, une entreprise qui se fournit beaucoup à l'étranger mais dont le marché principal est essentiellement intérieur ou captif sera plutôt avantagée par la décision de la BNS, alors que les entreprises dont l'essentiel de la valeur ajoutée est destinée à l'exportation peuvent être en danger sérieux et immédiat, tout comme celles qui produisent des biens en concurrence avec des biens d'importation.

Quelle part de l'économie vaudoise est-elle touchée ?

Il serait important d'avoir un bon niveau d'information sur le tissu économique vaudois en regard de cette menace. A quel point les entreprises vaudoises sont-elles menacées, quel pourcentage d'entre elles et dans quelle mesure ? Aussi, on peut se demander à quel point les recettes fiscales sont, elles-aussi, menacées : quelle part de ces recettes sont issues d'entreprises qui seront affectées fortement par la problématique et que pouvons-nous anticiper en termes de finances publiques ?

Les premiers secteurs qui ont été mentionnés sont ceux de l'industrie d'exportation, avec notamment l'horlogerie, mais aussi le tourisme ou encore la production alimentaire locale. Quels sont les autres secteurs concernés, et avons-nous des outils d'analyse permettant d'anticiper l'impact de cette décision sur le tissu industriel et économique vaudois ? L'emploi est également directement menacé, avec des entreprises qui auraient déjà annoncé des licenciements ou des réductions de salaires parfois impressionnantes.

Quel effet sur les caisses de pension ?

De même, l'impact de la décision sur les marchés et sur les perspectives à moyen terme de l'économie suisse pourrait compliquer la situation des caisses de pensions, et notamment celle de la CPEV que nous venons de recapitaliser. Cela est d'autant plus vrai que la décision de la BNS comprend également une baisse encore plus forte des taux d'intérêts (qui sont négatifs). La chute boursière et la baisse des taux d'intérêt changent-ils les perspectives à long terme de la CPEV ?

Agir pour limiter les dégâts

Il est évident que l'Etat de Vaud ne dispose pas des mêmes moyens d'action que la BNS pour agir, mais il existe des leviers qui peuvent permettre de limiter les dégâts.

La réforme de la fiscalité n'y changera rien

Bien sûr, la feuille de route du Conseil d'Etat aura un impact sur l'économie du Canton, mais il est évident que les entreprises en difficultés à cause du nouveau taux de change ne seront pas affectées, soutenues ou aidées par le volet fiscal. En effet, beaucoup d'entreprises se trouveront sans doute sans bénéfices ou avec des pertes, ce qui annihile tout effet de baisse d'impôts pour elles. Ainsi, si la baisse prévue de l'imposition des entreprises pourra avoir des effets incitatifs sur certaines entreprises, elle n'apportera rien à celles qui sont les plus durement touchées par la décision de la BNS.

Appui temporaire en période de crise

Comme toujours lorsque l'on parle de marchés financiers et de cours boursiers, il est impossible de prédire l'évolution à moyen terme de la situation. Il est du coup très probable que pour de nombreuses entreprises, les dégâts causés par la BNS soient temporaires, même s'ils sont d'une grande ampleur. Pour ces entreprises, des soutiens temporaires pourraient faire la différence entre la pérennité et la faillite. Le Groupe Socialiste avait justement déposé un texte visant à renforcer ces possibilités de soutien, qui aurait été particulièrement utile dans cette situation. Le Grand Conseil a rejeté ce postulat de justesse. Quelques jours après ce refus, toutefois, un conseiller national PLR a déposé avec le soutien de son parti un texte demandant la même chose : un renforcement des cautionnements et des prêts pour les entreprises.

Dans le Canton de Vaud, la LADE permet dans une certaine mesure d'effectuer prêts et cautionnements en soutien à des entreprises, et cette possibilité n'est pas totalement exploitée aujourd'hui. La marge de manœuvre sera-t-elle dans le futur utilisée dans sa pleine ampleur ? Doit-on l'étendre encore davantage ?

Soutiens aux employés concernés

Sans doute, une forme de soutien de l'Etat aux entreprises pourra-t-elle en aider certaines, mais il

est malheureusement très probable, même en cas d'action publique forte, que les conséquences sur l'emploi soient importantes. La question se pose donc du soutien qui devra être donné pour que les personnes qui perdraient leur emploi puissent rapidement se réinsérer sur le marché du travail, et évitent de sombrer à moyen terme dans la précarité.
Pour ces raisons, le Groupe Socialiste a l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :
1) Que sait-on de l'impact qu'aura la suppression du taux plancher et le nouveau taux d'intérêt négatif sur :
 a. Le tissu économique vaudois, les entreprises b. Les emplois, les salaires c. Les délocalisations d'activités d. Les finances publiques e. La CPEV et les autres caisses de pension, par exemple la CIP
2) Que compte faire le Conseil d'Etat en réaction à la décision de la BNS du 15 janvier 2015 ? Notamment, que compte-t-il faire spécifiquement pour les entreprises et employés fortement touchés par la décision de la BNS ?
3) En particulier, le Conseil d'Etat compte-t-il :
 a. Renforcer les soutiens aux entreprises par voie de prêts ou de cautionnements ? b. Développer un mécanisme de fond de soutien à l'économie ? c. Offrir des soutiens directs ou indirects à certains secteurs particulièrement touchés, comme le tourisme ou d'autres secteurs fortement exportateurs ? d. Renforcer les mécanismes permettant la réinsertion professionnelle ?
Commentaire(s)
Conclusions
Souhaite développer
Nom et prénom de l'auteur : Signature :
Samuel Bendahan
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :
<u> </u>

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

			The second secon
Aellen Catherine	0	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	0	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	0	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	5	Chollet Jean-Lúc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	o /	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	3	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent) 	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues (# 2) . Len
Bendahan Samuel	S	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	O	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Ö	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	·	Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Ō	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Ö	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Ď	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Dé	Démétriadès Alexandre	Haidy Jacques
Brélaz Daniel	O	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	De	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	De	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	ΝÖ	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	°C	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Du	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Du	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	nO	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Du	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydio Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale (ໄປພະໄດ້ພ້	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée ∦ ॄ / /	Podio Sylvie	Tosato Oscer
Mattenberger Nicolas YVV	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean X/s Lan
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Fillp
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Aliette	Voiblet Claude-Alain/
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam 774 S	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Ćlaudine
Neirynck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric